

L'essor des sociétés savantes dans la première moitié du XIXe siècle.

Communication de Jean-Claude Bonnefont, faite le 7 novembre 2014.

Le XVIIIe siècle avait été celui des académies. La Révolution a entraîné en France de grandes perturbations dans l'organisation du monde savant, à la suite de la suppression de toutes les académies et du remplacement de celles qui existaient à Paris par l'Institut, un collège de savants organisé en sections. Sous l'Empire et la Restauration, puis la Monarchie de Juillet, on voit apparaître un double mouvement : une restauration des nouvelles académies, plus ou moins modernisées, ou comme on disait à l'époque « régénérées » ; une floraison dans toute la France de nombreuses sociétés savantes, qui diffèrent des académies par deux critères essentiels : une spécialisation plus étroite dans des domaines précis ; un recrutement plus libéral, sans numéris clausus. Dans beaucoup d'entre elles, on fait appel à toutes les bonnes volontés, y compris aux amateurs, aux jeunes savants qui n'ont pas encore fait leurs preuves et aux notables dont l'influence peut être utile.

Nous allons chercher à décrire cet essor des sociétés savantes, à voir de quelles manières les gouvernements de la Monarchie de Juillet ont cherché à l'encadrer et à en tirer parti, et nous verrons pour terminer comment les anciennes académies ont réagi en face de ce fait nouveau, en prenant le cas de l'académie de Stanislas.

Une riche floraison de sociétés savantes.

Des sociétés de ce type étaient déjà nées, en petit nombre, au XVIIIe siècle. C'étaient notamment des sociétés de médecine, d'agriculture, de sciences naturelles. On les voit renaître ou naître principalement à Paris, ce qui est logique, car dans les villes de province, il est difficile de trouver un nombre suffisant de spécialistes de la même discipline.

La Société de Médecine de Paris avait été fondée en 1730 et elle a disparu en 1793. Elle a été la première à être rétablie, dès 1796, sous le nom de « Société de santé », avant de reprendre son nom le 15 février 1797. Les membres résidants, donc habitant Paris, sont au nombre de 150. Il est normal qu'elle ait joui d'un statut spécial, car elle réunit des praticiens, qui se communiquent mutuellement leur savoir pour le bien du public. Ils sont répartis en six classes spécialisées, dont les rapports sont lus et éventuellement discutés au cours de séances générales. Elle donne tous les décads des consultations gratuites au Louvre.

La Société d'agriculture de la généralité de Paris avait été fondée en 1761 ; elle avait pris le nom de Société d'agriculture de France, de 1790 à 1793. Elle renaît en 1798 sous le nom de Société d'agriculture du département de la Seine. Elle est créée tout à fait officiellement par l'administration centrale du département et c'est par ordre du préfet de la Seine qu'est édité en l'an VIII le premier volume de ses mémoires. Sa composition traduit

bien ce caractère officiel. Elle compte au départ parmi ses membres 18 membres de l'Institut, trois préfets et un certain nombre d'autres fonctionnaires.

La Société linnéenne de Paris avait été fondée après celle de Bordeaux, en 1787, à l'initiative de plusieurs botanistes et naturalistes pour promouvoir les idées de Linné. Elle est entrée en conflit plus ou moins ouvert avec l'Académie des Sciences, qui n'appréciait pas cette orientation trop exclusive. Devenue Société d'histoire naturelle de Paris, elle a disparu en même temps que le Jardin du Roi, qui était son support naturel. Sa résurrection a été nettement plus tardive. Elle n'a été reconstituée que le 28 décembre 1821, à l'initiative d'André Thouin, de Lacépède et de Cuvier¹. Elle publie des mémoires ; elle a des correspondants dans les provinces, surtout à Lyon et dans le Sud-est. D'autres sociétés se sont constituées sur le même modèle, et cette fois encore, c'est Bordeaux qui ouvre la voie, dès 1821, suivie de Lyon (1822) et de Caen (1823).

Nous prendrons trois exemples de sociétés nationales nouvelles qui sont nées après la Révolution. La Société de Géographie de Paris est née le 15 décembre 1821, date de sa première assemblée générale, à l'hôtel de ville de Paris. Ses fondateurs sont surtout des érudits, des hommes de cabinet, qui s'intéressent aux atlas, aux cartes, aux dictionnaires. Elle compte parmi ses membres peu de voyageurs, mais s'est donné pour mission de préparer leurs explorations en mettant à leur disposition tous les documents existants. Elle les récompense en leur décernant des prix. Sous la Restauration, elle a été présidée par de hauts personnages qui n'avaient pas grand-chose à voir avec la géographie : Laplace, Châteaubriand, Cuvier, le duc de La Rochefoucauld...²

La Société géologique de France n'a été fondée que le 17 mars 1830. Elle a pour but de concourir à l'avancement des sciences de la Terre et des Planètes, non seulement en elles mêmes, mais aussi dans leurs rapports avec l'industrie, l'agriculture, l'environnement et l'éducation. Elle est née en réaction contre l'Académie des Sciences, où Georges Cuvier faisait prévaloir la théorie « fixiste » ; on y trouvait au contraire des représentants de toutes les écoles, y compris celle de Lamarck. Son fondateur Ami Boué, est un géologue qui avait déjà parcouru une grande partie de l'Europe, avant de se faire connaître par ses travaux sur les Balkans. Ses présidents, renouvelés d'année et année, étaient tous d'authentiques géologues de terrain³.

¹ *Mémoires de la Société linnéenne de Paris, précédés de son histoire depuis 1788, époque de sa fondation jusques et compris l'année 1822.* Ils s'ouvrent par le procès verbal de la séance du 28 décembre 1821, présidée par le comte de Lacépède.

² Fierro Alfred, dans *La Société de géographie (1821-1946)* a éclairci un point obscur de la création de la société. Deux des fondateurs, Jomard et Malte-Brun, ont été successivement évincés, puis réintroduits lors d'une assemblée générale fictive. « Ces mensonges, ces falsifications, écrit-il, ont été perpétrés afin de masquer les conflits de personnes sous-jacents à la création de la Société de Géographie ».

³ Laurent Goulven, dans *La Société géologique de France, un espace de liberté*, a mis en valeur l'adresse d'un de ses fondateurs, Constant Prévost (1787-1856), au roi Louis-Philippe : « Sire, pour devenir florissantes, les sciences ont besoin de liberté ». L'autre fondateur, Ami Boué (1794-1881) a donné dans sa vie même un grand exemple d'indépendance : il est devenu géologue alors qu'il étudiait la médecine en Ecosse ; il a parcouru toute l'Europe et à partir de 1835, s'est installé en Autriche, pour étudier la géologie des Balkans. Il a publié un *Guide du géologue voyageur*.

La Société des Antiquaires est plus originale, car elle est née dans un contexte particulier, celui de l'Empire, moins favorable à première vue. Elle s'appelait à l'origine Académie celtique et avait été fondée le 30 mars 1804 par un préfet de la Seine particulièrement érudit, Jacques Cambry. A cette date, les Celtes sont à l'ordre du jour, non seulement à cause des œuvres littéraires d'Ossian et de Chateaubriand, mais aussi parce que la Révolution française a fait naître un nationalisme français, qui cherche à remonter aux origines de la France. Il apparaît assez vite qu'on ne peut pas se limiter à l'antiquité celtique et gallo-romaine, et qu'il faut étudier aussi le Moyen âge. C'est ce qui explique le changement de nom intervenu en 1813 : l'Académie celtique devient la Société des Antiquaires de France. Elle a publié de 1807 à 1812 les *Mémoires de l'Académie celtique*, puis à partir de 1817, les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*⁴.

Le type qui s'impose en province est plutôt celui des « sociétés d'émulation ». L'exemple de celle qui a été créée à Epinal, et qui existe encore, est particulièrement significatif. Dans chaque département, les préfets ont eu à cœur de grouper les érudits locaux pour créer des sociétés savantes, qui constituaient un instrument très utile dans la main de l'administration. Ils ont puisé abondamment dans ces compétences locales, lorsque sous le Consulat le gouvernement leur a demandé de rédiger les *Statistiques départementales*, qui font encore aujourd'hui notre admiration.

La Société d'émulation des Vosges est née en 1825. Il s'agit d'une fondation dans laquelle l'administration s'est engagée de tout son poids et le compte rendu de la première séance, du 26 janvier 1825, met en évidence le rôle du préfet, M de Meulan : « Le préfet a exposé l'objet de la réunion, avec cette chaleur étonnante qui, chez ce digne magistrat, accompagne toujours l'amour du bien. Le cri de Vive le Roi ! par lequel il a terminé son discours, a été répété par tous les membres avec enthousiasme ».

Ce n'était pas une création ex nihilo. Elle résultait de la fusion de deux sociétés préexistantes, nées en 1820, l'une d'agriculture, l'autre des antiquités, auxquelles on adjoignait les sciences et belles-lettres, pour former une société composée de trois sections. La section d'agriculture était présidée par le doyen des conseillers de préfecture, celle des antiquités par l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées du département, tandis qu'un avocat avait été mis à la tête de la section des sciences et belles-lettres. La cheville ouvrière de la Société d'émulation était Parisot, régent de philosophie et de physique au collège d'Epinal. Comme son nom le suggère, le but de cette société savante était d'apporter sa contribution au progrès général. Elle devait, aux termes de son règlement, s'occuper « des améliorations de l'agriculture, de la propagation des nouveaux procédés, des nouvelles découvertes en cette partie, de la recherche des antiquités du département, des progrès du commerce et de tout ce qui a rapport à la statistique départementale »⁵.

⁴ Dans le tome 1^{er} des Mémoires, Alexandre Lenoir expose la naissance de l'Académie celtique et la met directement en rapport avec les victoires napoléoniennes. « L'idée de fonder une Académie celtique devait naturellement naître à l'époque où la gloire française attire sur elle tous les regards ».

⁵ Journal de la Société d'émulation du département des Vosges, n°1, juillet 1825, à Epinal, chez Gérard, imprimeur de la Préfecture. Au cours de la séance extraordinaire de la société, tenue le 15 mai 1831, le duc de Choiseul, qui en était l'invité, a bien défini son objet social : « Instruire les peuples, les rendre meilleurs,

Cette société d'émulation, une des premières en France, avait été précédée par celles de la Seine inférieure (1792), d'Abbeville (1797), de l'Ain (refondée en 1801), du Jura (1817) et de la Lozère (1819).

Mais ce mouvement est amplifié par la mode extraordinaire que connaissent l'histoire régionale et l'archéologie. On ne connaissait guère jusqu'ici les racines de la nation française qu'à travers les auteurs latins et grecs de l'antiquité. Mais voici que les progrès de l'archéologie vont permettre de donner la parole aux Celtes, déjà réhabilités outre Manche. Comme nous l'avons vu, c'est sous le nom d'Académie celtique qu'est née la Société des Antiquaires. Mais parallèlement, sous la Restauration, le gouvernement a favorisé la création, dans chaque département, de commissions des antiquités. Elles fonctionnent plus ou moins bien suivant les lieux et les temps car elles sont sous la tutelle de l'administration et les préfets sont plus ou moins portés à s'en occuper. Dans la Meurthe, et c'est probablement le cas aussi ailleurs, les préfets s'en remettent à l'Académie de Stanislas, dont les membres la composent presque seuls.

Mais dans les années 1820 et 1830, on voit naître, dans l'Ouest et le Nord de la France, des sociétés d'un type nouveau, spécialisées en archéologie, plus indépendantes du pouvoir, et qui font preuve d'un très grand dynamisme.

Celle qui ouvre la marche est la Société des Antiquaires de Normandie, fondée en 1824 par Arcisse de Caumont, âgé de 23 ans, avec l'aide de quelques érudits dont la réputation était mieux établie que la sienne, comme l'abbé de La Rue, professeur d'histoire à l'université de Caen, tous déjà membres de la vénérable académie royale de Caen⁶.

L'originalité de cette société apparaît bien dans ses statuts. Elle se compose d'un nombre indéterminé de membres résidants ; il n'y a donc pas de *numerus clausus* et la première liste en dénombre 92. Ils peuvent habiter dans l'un quelconque des départements normands et de ce fait, on n'en trouve qu'un quart dans la ville de Caen. Nous avons compté que ces premiers titulaires résidaient dans trente localités différentes, parfois de très petits bourgs, sans compter celui qui vivait en Angleterre. Ce grand nombre et cette dispersion sont voulus. Il s'agit de monter un réseau aux mailles très fines. Chacun devra, là où il se trouve, en liaison avec les autorités locales, dont il fait souvent lui-même partie, attirer l'attention sur les monuments anciens de son pays, les décrire, les étudier et proposer des mesures pour leur conservation.

L'autre grande originalité est la relative indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle se finance elle-même grâce à un droit d'entrée (10 francs) et une cotisation annuelle de 20 francs, payée aussi bien par les correspondants que par les titulaires ; des souscriptions exceptionnelles peuvent s'y ajouter. On impose même à chaque membre, lors de son admission, de faire don d'un objet du patrimoine ! Les cinq préfets des départements normands sont certes membres de cette société, mais surtout à titre d'agents d'exécution des décisions qui seront prises, car on aura besoin de leur aide pour les plus gros chantiers.

apprendre au citoyen sa dignité, ses droits et ses devoirs ; chercher tout ce qui peut être utile, tendre de toutes parts, à l'amélioration des idées et des choses, surtout ne négliger aucun des détails quelque minutieux qu'ils puissent paraître, quand ils peuvent être avantageux à la partie indigente et si nombreuse de la société ».

⁶ Jean-Pierre Chaline. Arcisse de Caumont et les sociétés savantes françaises, p 147-154.

On peut admirer avec quelle habileté Arcisse de Caumont, en créant sa société à l'échelle de la province, a évité la tutelle préfectorale à laquelle étaient soumises toutes les sociétés départementales.

Cette initiative a été suivie par la création d'autres sociétés similaires : celle des Antiquaires de Morinie à Saint-Omer (1831), celle des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers (1834), celle de Picardie à Amiens (1836). La Lorraine n'a pas été en pointe dans ce mouvement : à Nancy, il a fallu attendre 1848 pour qu'apparaisse une société de ce type⁷.

Un mouvement que les gouvernements de la Monarchie de Juillet ont cherché à « récupérer ».

Il est remarquable de constater qu'une fédération des sociétés savantes provinciales s'est constituée spontanément, sous l'impulsion d'un érudit normand très entreprenant, Arcisse de Caumont. Le dynamisme de Caumont était en effet loin d'être épuisé. En 1830, il publie une *Revue Normande* qui, la première sans doute, défend des thèses régionalistes contre les excès du centralisme parisien et qui sera imitée un peu partout en France, avec plus ou moins de succès, dans les années suivantes⁸. L'Association normande, qu'il fonde au même moment, poursuit le même but. Mais il veut aller encore plus loin.

Sa logique régionaliste le conduit à créer, sur le modèle germanique et en profitant de la plus grande liberté intellectuelle accordée par la Monarchie de Juillet, un Congrès scientifique de France, auquel toutes les sociétés savantes sont invitées à participer et où toutes les disciplines sont représentées, les travaux étant organisés par sections. Le premier congrès a naturellement eu lieu à Caen en 1833, le second à Poitiers en 1834, le troisième à Douai en 1835. La ville de Metz, où le courant régionaliste était déjà très fort, a été une des premières à accueillir ce congrès : dès l'année 1837, qui coïncidait avec la naissance de la *Revue d'Austrasie*, revue régionaliste couvrant la France du Nord-est.

Quand on étudie la liste des congressistes (toujours plusieurs centaines), on constate, et c'est bien naturel, qu'ils viennent en majorité de la région organisatrice. Le congrès est un moyen de mobiliser toutes les ressources locales. Mais il s'y ajoute, outre les savants parisiens qui ont fait le déplacement, des érudits ou des amateurs des régions voisines, qui à leur tour entreront dans le réseau et prendront à leur charge l'organisation d'un futur congrès. Les comptes rendus sont intégralement publiés, ce qui contribue encore au succès de ces congrès. Enfin, il faut ajouter que les villes sont évidemment toutes disposées à accueillir ces grandes réunions, qui sont souvent jumelées à d'autres événements pour leur donner plus de relief. Les congrès, qui s'étendent au moins sur une semaine, comportent une partie festive, destinée à rehausser le prestige culturel et touristique de la ville.

Il y avait au Congrès de Metz 224 congressistes, dont 143 Messins, 34 venus de différentes parties de la Lorraine et 47 du reste de la France.

⁷ Dans le premier Bulletin de la Société d'archéologie lorraine (1849), l'abbé Guillaume, secrétaire-archiviste, souligne en introduction que « le but principal de la nouvelle société est la formation d'un musée », qui recueillera tous les témoignages du passé lorrain.

⁸ A Nancy, Georges Choley échoue dans sa tentative pour créer une Revue Lorraine, qui disparaît dès la seconde année, mais à Metz la création de l'Austrasie a été un succès. Voir Yves Le Moigne, en bibliographie.

Le gouvernement de la Monarchie de Juillet, qui avait vu d'abord l'initiative d'Arcisse de Caumont avec une certaine faveur, devient de plus en plus réservé à son égard à mesure que les années passent. Si on analyse la situation en termes de politique, on constate que presque partout, les Sociétés historiques et archéologiques ont eu comme promoteurs des notables légitimistes, dépouillés par la Monarchie de Juillet de leurs fonctions officielles, et qui cherchaient à utiliser dans des travaux historiques leur compétence et leur disponibilité. Mais fallait-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ? Le gouvernement est devenu de plus en plus méfiant lorsqu'il a constaté qu'Arcisse de Caumont avait réussi à monter avec succès un réseau qui pouvait jouer un rôle politique influent.

Guizot et ses successeurs ont compris l'intérêt d'une telle démarche, mais aussi le danger qu'elle présentait pour le pouvoir, ils ont allumé un « contrefeu », en créant ce qui est devenu plus tard le « Comité des travaux historiques et scientifiques ».

Quelque peu pris à contrepied par ces manifestations qu'ils considéraient avec de plus en plus de réserve, les pouvoirs publics ont en effet cherché à monter un réseau parallèle, en s'appuyant sur l'Institut et les grands érudits parisiens. Mais leurs moyens d'action étaient très limités. Ils n'en avaient à vrai dire que deux : l'enquête administrative et les subventions –ou plutôt, la perspective de subventions qu'on faisait miroiter, mais qui étaient en réalité fort maigres.

C'est le 18 juillet 1834 que François Guizot crée le futur *Comité des travaux historiques et scientifiques*. Il s'agit essentiellement de promouvoir la recherche de tous les documents enfouis dans les archives provinciales, à l'aide de correspondants locaux et de préparer la publication officielle, de manière très sélective, de ceux qui possèdent le plus grand intérêt.

Cette décision est complétée par la circulaire du 23 juillet 1834, « relative aux rapports des sociétés savantes des départements avec le ministère de l'instruction publique ». Il leur propose d'instituer avec son ministère des « relations fréquentes et régulières », en prenant bien soin de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tutelle et qu'on veillera à respecter leur autonomie.

L'organisme ainsi créé a connu diverses transformations au cours des années suivantes, sur lesquelles je passe⁹. Je note seulement qu'on en est venu à séparer en 1840 deux comités distincts : l'un s'occupait des « arts et monuments », l'autre, très interdisciplinaire, car on avait pris conscience à l'époque que l'histoire devait être globale et que son étude nécessitait l'apport de nombreux spécialistes, comprenait : langue et littérature françaises, histoire proprement dite, sciences, sciences morales et politiques.

L'élitisme de ce comité, qui ne publiait que des travaux de très haute valeur, ses tergiversations, n'étaient pas de nature à entraîner l'adhésion enthousiaste des sociétés savantes provinciales. C'est seulement le ministre Fortoul, qui au début du Second Empire, en 1852, donnera son plein essor au Comité des travaux historiques et scientifiques.

⁹ Rodolphe Leroy. *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques (1834-1914), entre animation et contrôle du mouvement scientifique en France*. Thèse de l'Ecole des Chartres, 2001.

L'attitude très réservée de certaines académies : le cas de l'Académie de Stanislas.

Vis-à-vis des initiatives d'Arcisse de Caumont, c'est-à-dire des Congrès scientifiques de France, l'Académie de Stanislas se montre relativement neutre. Elle n'y adhère pas en tant qu'institution, mais laisse à ses membres la liberté d'y participer. Il faut attendre 1850 pour qu'un congrès puisse être organisé à Nancy¹⁰.

Lorsqu'elle reçoit les premières invitations pour un congrès, l'académie se contente d'en signaler l'existence à ses membres, sans le moindre commentaire. L'information ne suscite ni débat, ni même de simple remarque. Le Congrès de Metz en 1837 fait tout de même exception : l'Académie de Stanislas y envoie officiellement une petite délégation, qui revient enchantée de la façon dont elle a été traitée avec honneur par l'Académie de Metz, organisatrice du congrès. Cela contribue à réchauffer momentanément les relations entre les académies des deux villes.

Le 21 janvier 1841, Arcisse de Caumont remercie l'académie de Stanislas du titre de correspondant qu'elle lui a décerné le 20 août 1840. C'est sans doute en qualité d'archéologue qu'il a été admis, puisque le rapporteur était Lamoureux aîné, alors vice-président de la Commission des antiquités de la Meurthe, mais nous n'en saurons jamais plus, car le rapport de Lamoureux était purement verbal.

Au congrès de Strasbourg en 1842, Haldat et Guerrier de Dumast représentent l'académie, toujours à titre individuel. Ce dernier y fait une vibrante communication sur l'éloquence chrétienne, dans laquelle il expose, beaucoup plus franchement que dans le sein de l'académie de Stanislas, où il était tenu à une certaine réserve, sa conception du catholicisme libéral.

Mais il faut attendre le congrès de Reims, en 1845 pour qu'un changement d'attitude se dessine. L'agriculture y est à l'honneur. Monnier, qui y représente la Société centrale d'agriculture, mais qui sera le 6 janvier 1848 vice-président de l'Académie de Stanislas, y a sans doute pris les premiers contacts en vue de l'organisation d'un congrès à Nancy en 1848. Lorsqu'au début de l'année 1848, un comité d'organisation local est créé, il comprend quatre personnalités qui sont toutes membres de l'Académie de Stanislas, mais qui y figurent à un autre titre : Haldat, correspondant de l'Institut de France ; Soyer Willemet, conservateur de la Bibliothèque publique ; Blondlot, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie ; Augustin Digot, avocat à la cour d'appel et un des futurs piliers de la société d'archéologie lorraine, qui semble avoir été l'élément le plus actif dans la préparation du congrès.

Ce Congrès scientifique de Nancy, retardé par les événements de 1848, n'a pu avoir lieu qu'en septembre 1850. Cette date a permis à l'Académie de Stanislas de célébrer officiellement son centenaire, dans une grande séance publique exceptionnelle qui s'est

¹⁰ Les Congrès scientifiques de France ont eu lieu successivement à Caen, 1833, Poitiers, 1834, Douai, 1835, Blois, 1836, Metz, 1837, Clermont-Ferrand, 1838, Le Mans, 1839, Besançon, 1840, Lyon, 1841, Strasbourg, 1842, Angers, 1843, Nîmes, 1844, Reims, 1845, Marseille, 1846, Tours, 1847, Rennes, 1849, Nancy, 1850 !

déroulée le vendredi 6 septembre, à 19 heures, dans le salon de l'hôtel de ville. Mais au cours des festivités, qui ont duré du 3 au 12 septembre, l'agriculture, l'archéologie et les arts ont été également à l'honneur, avec le concours de charrues, l'exposition d'horticulture, l'inauguration de la statue de Mathieu de Dombasle, une excursion archéologique, l'inauguration de la statue du duc Antoine et une exposition de peinture et sculpture. Toutes les sociétés savantes nancéiennes avaient donc été associées à cet événement.

En tout état de cause, il n'y a jamais eu d'adhésion formelle de l'Académie de Stanislas, en tant qu'institution, au Congrès scientifique de France. Cette abstention avait sans doute un fondement juridique, puisqu'il est dit à cette époque, à propos d'une autre affaire que les statuts de l'académie lui interdisent de payer une cotisation à une autre société. Mais on peut estimer aussi que la réticence de l'académie avait des motifs plus profonds : ne pas tomber dans l'anonymat et conserver son originalité¹¹.

Vis-à-vis des avances du gouvernement, l'Académie de Stanislas manifeste à la fois de l'embarras et un certain dédain : elle ne veut pas être confondue avec la masse des sociétés savantes provinciales ! Elle ne peut pourtant pas répondre de façon tout à fait négative, car le ministère fait miroiter la possibilité de subventions, dont elle aurait grand besoin. C'est pourquoi elle se lance dans un projet irréalisable pour elle d'une encyclopédie historique de la Lorraine, qui fait apparaître l'écart entre les rêves du Siècle des Lumières et les froides réalités d'un XIXe siècle dominé par le goût de la science « positive ».

La réponse de l'Académie à la première circulaire de Guizot, reçue en août 1834, est adoptée dans la séance du 8 janvier 1835. Elle a été préparée par une commission composée du recteur Pierre de Caumont, du marquis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Institut et de Prosper Guerrier de Dumast, qui en a été le rédacteur et sans doute le principal inspirateur¹².

Le moins qu'on puisse en dire est qu'elle est très nuancée. L'Académie n'apprécie pas du tout être mise sur le même rang que toutes les autres sociétés savantes. « La Société académique dont nous faisons partie, et dont il faut d'abord, Monsieur le Ministre, vous indiquer les commencements, ne doit pas être confondue avec cette foule d'associations littéraires ou scientifiques, dont le zèle très louable, quoiqu'un peu hâtif quelquefois, a couvert la face des départements et qui, formées par le simple concours des volontés individuelles, ont pris naissance jusqu'au sein des plus petites villes, soit dans les derniers temps qui précèdent la révolution française, soit surtout depuis cette révolution ».

On pourrait en rester là, mais il serait évidemment maladroit de ne pas entrer davantage dans les vues du Ministre. La suite de la lettre met l'accent sur le caractère pluridisciplinaire de l'Académie, en énumérant longuement toutes les spécialités de ses

¹¹ On notera la formule utilisée pour la séance séculaire de 1850 : elle n'a pas été tenue « dans le cadre » du Congrès scientifique de France, mais « en présence » du Congrès scientifique de France.

¹² Registre des séances de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, appelée communément du nom de son fondateur, Stanislas. Volume commençant au 14 mai 1829. (manuscrit en dépôt à l'académie)

membres¹³. Cette diversité en fait, toutes proportions gardées, un équivalent provincial de l'Institut de France !

Il n'est évidemment pas question pour l'Académie de Stanislas, qui dès cette époque, voudrait prendre officiellement ce nom, estimant que celui de Société royale ne la distingue pas assez, à son goût, des autres sociétés savantes, de refuser les subventions qui pourraient lui venir du ministère. Mais elle fait à cette offre une réponse pleine de méfiance et, comme nous le dirions aujourd'hui, place la barre très haut : « Pleins de reconnaissance pour les offres de secours que vous nous faites, Monsieur le Ministre, nous les acceptons avec empressement...Mais...nous voudrions pouvoir...en bien comprendre la nature et les bornes, car les ressources mises par la législature à la disposition de votre ministère semblent assez restreintes, surtout s'il n'y a pas une bourgade qui n'y vienne réclamer quelque part ».

L'attitude de l'Académie, dans les années qui suivent, découle de cette prise de position initiale : elle se devra de présenter un projet extrêmement ambitieux, pour justifier l'importance des sommes qu'elle demandera au ministère. Le projet d'une grande encyclopédie historique de la Lorraine, qui n'a pris forme que bien plus tard, est déjà en germe dans cette lettre de 1835.

Un homme semble avoir été à l'origine de ce grand dessein, qui répond au désir qu'avait Stanislas de voir son Académie rédiger une « histoire générale de la Lorraine ». Il s'agit de Ferdinand Schutz, qui était à l'époque correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Quand le président de l'Académie, le recteur Magin, a lu le 21 août 1845 la nouvelle circulaire adressée aux sociétés savantes, accompagnée d'un questionnaire, il a désigné Schutz pour l'aider à y répondre. Le 12 mars 1845, devenu secrétaire annuel, ce dernier fait adopter par l'Académie un projet particulièrement ambitieux. Le style en est tout à fait grandiloquent : « L'Académie de Stanislas, en offrant au pays une histoire générale de la Lorraine, obtiendra l'honneur de poser la première pierre de ce grand monument historique que l'on appellera l'histoire générale de la France ».

Exaltante perspective ! Mais l'Académie est-elle vraiment à la hauteur de cette ambition ? N'est-elle pas trop téméraire en voulant ne compter que sur ses propres forces ? Pour un projet de ce genre, il aurait fallu mobiliser toutes les autres sociétés savantes de Lorraine, à commencer par l'Académie de Metz, qui comptait plusieurs excellents historiens, sans oublier Epinal et les autres villes lorraines.

Et n'est-elle pas en retard d'un siècle ? Elle aurait dû comprendre qu'au XIXe siècle le progrès scientifique ne pouvait se passer de sociétés spécialisées. Déjà, diverses sociétés s'étaient détachées d'elle pour prendre leur indépendance : la Société centrale d'agriculture en 1821, la Société des Amis des Arts en 1833, puis dans les années 1840, la Société Foi et Lumière, véritable « académie catholique » et la Société de Médecine de Nancy et bientôt en 1848 ce serait le tour de la Société d'archéologie lorraine.

¹³ D'une manière très significative, on constate que le nombre des spécialités affichées est très supérieur à celui des membres titulaires ; cela veut dire que certains ont deux, voire trois spécialités, dans lesquelles ils sont reconnus par leurs pairs. C'est une caractéristique dont ne font pas état les sociétés savantes.

Manifestement l'Académie de Stanislas s'est trouvée déstabilisée au XIXe siècle par cette floraison de sociétés savantes qui étaient dans l'air du temps. Mais par la suite, une décantation s'est opérée. La recherche universitaire a créé ses propres associations, ses propres revues. Les sociétés savantes se sont spécialisées surtout dans les études locales, où elles rendent de très grands services. Entre les deux, il reste heureusement un vaste champ pour des académies non spécialisées, héritières de l'esprit encyclopédique des Lumières, désireuses de s'élever au-dessus des travaux de simple érudition et de travailler à l'enrichissement de notre culture. Ce sont celles qui figurent aujourd'hui dans la Conférence nationale des Académies de province, instituée sous l'égide de l'Institut de France.¹⁴

¹⁴ Georges Hottenger avait bien montré déjà la spécificité des académies dans son discours de réception du 27 mars 1920 à l'Académie de Stanislas (Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1919-1920, voir p LXXXII à LXXXIX. Contrairement à ce qui s'était passé au XIXe siècle, l'Académie de Stanislas a été l'un des premières à s'engager à la fin du XXe dans la création d'une Conférence nationale des académies de province sous l'égide de l'Institut de France, et, sous la présidence de notre regretté confrère Alain Larcan, elle a organisé une de ses premières rencontres à Nancy en octobre 1996. Pour l'histoire de cette Conférence, voir la revue *Akados*, qu'elle publie régulièrement.

Bibliographie.

Bonnefont Jean-Claude. *L'Académie de Stanislas après la Révolution Française (1802-1830) : rupture ou continuité ?* : Communication au Congrès des Sociétés savantes de Reims, 27 avril- 2 mai 2015, à paraître.

Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, tome 1, n°1, Nancy, A Lepage, 1849.

Bulletin de la Société géologique de France, tome 1, 1830, 241 pages.

Chaline Jean-Pierre. *Arcisse de Caumont et les sociétés savantes françaises*, dans « Arcisse de Caumont (1801-1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française. » Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XL, 2004, p 147-154.

Chappey Jean-Luc. *Naturalistes en Révolution. Les procès-verbaux de la Société d'histoire naturelle de Paris (1790-1798)*, Congrès des sociétés savantes, CTHS, 2009, 345 p.

Davillé Louis. *Le mouvement historique en France depuis un siècle (1815-1914) d'après des livres récents*. Mémoires de l'Académie de Stanislas 1922-1923, p 1-81.

Dethan Georges. *Adolphe Chéruel et le Comité des Travaux Historiques*, dans 100^{ème} Congrès des Sociétés savantes, CTHS, Paris 1975, p 77-86 et :

Dubuc André. *Activité et évolution des sociétés savantes en Normandie*, ibidem , p 103-120.

Fierro Alfred. *La Société de Géographie (1821-1946)*. Centre de recherche d'histoire et de philologie, IVe section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Paris 1983, 343 pages.

Mémoires de l'Académie celtique ou Recherches sur les antiquités celtiques, gauloises et françaises, tome 1, Dentu, Paris, 1807.

Guibal Pierre. *Compte rendu des travaux de la société royale*, à la séance publique du 3 avril 1835. Mémoires de la Société royale des Sciences, lettres et arts de Nancy, 1833-1834, p V-XXX.

Hottenger Georges. *Un centenaire : le Congrès scientifique et l'Institut des provinces (1833-1879)*. Mémoires de l'Académie Nationale de Metz, 1934, p 101-169.

Hottenger Georges. *Discours de réception à l'Académie de Stanislas*, séance publique du 27 mai 1920, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1919-1920, p LXXVIII–XCVII.

Jarousseau Gérard. *Fondation et fondateurs de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, dans 100^{ème} Congrès des Sociétés savantes, CTHS, Paris, 1975, p 133-143.

Journal de la Société d'émulation du département des Vosges, séant à Epinal. N°1, juillet 1825. A Epinal, chez Gérard, imprimeur de la Préfecture.

Laurent Goulven. Paléontologie et évolution. *La Société géologique de France, un espace de liberté*. Congrès de la SHESVIE, 18 octobre 2002, 10 p. (édition électronique)

Le Moigne Yves. « L'Austrasie », ou les avatars d'une revue régionale (1837-1923). Patrimoine et culture en Lorraine, Colloque de l'Académie nationale de Metz, 1980, p 483-503.

Leroy Rodolphe. *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques (1834-1914) : entre animation et contrôle du mouvement scientifique en France*. Thèse de l'Ecole des Chartes, 2001.

Mémoires de l'Académie celtique, ou Mémoires d'antiquités celtiques, gauloises et françaises : 5 volumes, de 1807 à 1812 ; continuées par les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, à partir de 1817.

Mémoires de la Société linnéenne de Paris, tome 1, 1821, Paris 1822.

Procès verbaux et archives manuscrites de l'Académie de Stanislas, au siège de l'Académie, 43 rue Stanislas, à Nancy

Simonin Edmond. *Coup d'œil sur l'histoire de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy pendant un siècle 1750-1850*. Séance publique séculaire du 6 septembre 1850, Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1850, Nancy 1851, p V-XLVII.

Thiébaud de Berneaud Arsenne. *Eloge historique de André Thouin, président de la Société linnéenne de Paris*. Paris, de Lebel 1825, 35 p.